Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20231115-D_2023_064-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
10/11/2023

Date d'affichage
10/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
M. BONNASSIOLLE Daniel donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Pierre, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme MOUSSU-RIZAN Renée donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
M. BONNASSIOLLE Daniel, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 64
Objet : Lancement de la concertation - définition des zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission environnement, transition écologique et cadre de vie du 16 octobre 2023,

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20231115-D_2023_064-DE

Le Maire propose :

- de mettre à disposition du public les documents permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR sur le site internet de la Mairie et à l'accueil de la Mairie
- d'organiser une réunion publique à 18h30 le 30 novembre 2023 au Centre multiservices pour présenter les choix de la commune.
- de recueillir les avis sur un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 23 novembre 2023 au 7 décembre 2023, ou par courriel à l'adresse : communication@mairienay.fr, ou par courrier adressé à la Mairie - Place de la République 64800 Nay

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- de mettre à disposition du public les documents permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR sur le site internet de la Mairie et à l'accueil de la Mairie
- d'organiser une réunion publique à 18h30 le 30 novembre 2023 au Centre multiservices pour présenter les choix de la commune.
- de recueillir les avis sur un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 23 novembre 2023 au 7 décembre 2023, ou par courriel à l'adresse : communication@mairienay.fr, ou par courrier adressé à la Mairie - Place de la République 64800 Nay

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)
Abstention : M. BONNASSIOLLE Pierre, M. CHABROUT Guy, Mme MAURIN Marina, M. BONNASSIOLLE Daniel (représenté par M. BONNASSIOLLE Pierre), Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique (représentée par M. CHABROUT Guy)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA